Sara Picazo
13 rue de la Genade
75019 Paris
cybersara@gmail.com
0764825546
ss : 2 71 01 78 646 388

À l'attention de :
Assurance Maladie de Paris
75948 Paris Cedex 19

Date : 24/01/2025

Objet : Signalement concernant le suivi de soins psychiatriques prolongés auprès du Dr Antoine Harlé et le rôle de l'Assurance Maladie

Madame, Monsieur,

Je vous écris afin de signaler et expliquer une situation particulièrement préjudiciable que j'ai vécue en tant qu'assurée, liée à un suivi psychiatrique prolongé auprès du docteur Antoine Harlé entre 1996 et 2021. Cette situation me pousse aujourd'hui à remettre en question non seulement la qualité des soins reçus, mais aussi le rôle de l'Assurance Maladie dans la validation implicite de ce professionnel, ayant conduit à une prise en charge inefficace et traumatisante sur une longue période.

Contexte :

En 1996, j'ai débuté un suivi psychiatrique hebdomadaire avec le docteur Antoine Harlé, inscrit dans votre base de données comme praticien conventionné 1. Ce suivi a perduré pendant 25 ans, jusqu'en 2021, avec des consultations régulières (une fois par semaine). Durant cette période, j'ai accordé ma confiance à ce professionnel en grande partie parce que sa présence dans les listings de l'Assurance Maladie m'a donné l'impression qu'il s'agissait d'un médecin compétent et qualifié pour répondre à mes besoins.

Cependant, après 25 ans de suivi, j'ai constaté que ce praticien a gravement manqué à ses devoirs professionnels :

1. **Absence de diagnostic adapté à ma situation** :
   - Le docteur Harlé n'a jamais identifié que je souffrais d'un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA), un diagnostic essentiel qui n'a été posé qu'en 2021, après avoir cessé de consulter ce médecin. En 2021, je mes suis donc auto-diagnosté sans son aide et j'ai compris toute seule que je suis une personne sensitive puis par un nouveau psychiatre TCC Tougbo a été confirmé et par des tests Wais-ADOS en 2022 par deux neuropsychologues, que j'ai un TSA.
   - Cela a entraîné des années de prises en charge inadaptées, quatre hospitalisations psychiatriques inutiles et une aggravation de mes difficultés personnelles et professionnelles entre 1996 à 2021.
2. **Manque de soutien face aux violences subies** :
   - Il a minimisé les violences conjugales et sexuelles que j'ai subies, allant jusqu'à considérer mes récits comme des délires sans fondement, malgré la gravité des faits que je lui exposais.
3. **Pression excessive et traitement inéquitable en thérapie de couple** :
   - Lors de séances de thérapie de couple, il imposait que je sois la seule à faire des efforts, sans jamais responsabiliser mes conjoints.

4. **Traitements médicamenteux inappropriés** :
    - Il a prescrit des médicaments à des doses qui ont pu nuire à ma santé mentale et physique, sans jamais réévaluer sérieusement leur pertinence.

Préjudice financier et moral :

En consultant le docteur Harlé une fois par semaine pendant 25 ans, ce dernier a perçu environ 120 000 euros de remboursements de la part de l'Assurance Maladie, sans que la qualité de ses soins soit remise en question ou évaluée. Moi, j'ai été privé des aides de l'état l'AAH, RQTH, gratuité des transports auxquelles j'aurai pu avoir droit beaucoup plus tôt, et que je n'ai acquis qu'en juin 2023 à 52 ans et la reconnaissance par la MDPH de mon handicap.

Je tiens à souligner que :

- J'ai été maintenue dans une prise en charge inefficace et traumatisante, et j'ai perdu des années de ma vie à essayer de surmonter des difficultés avec un professionnel inadapté.
- La confiance que j'ai placée en lui a été en grande partie influencée par sa présence dans les listings de l'Assurance Maladie, ce qui m'a induite en erreur quant à son niveau de compétence et à la qualité de ses soins.

Mes interrogations :

Je me permets donc de poser les questions suivantes :

1. Quelles mesures de contrôle l'Assurance Maladie met-elle en place pour s'assurer de la compétence des praticiens inscrits dans sa base de données ?
2. Existe-t-il un recours ou une possibilité de signaler ce type de situation pour éviter que d'autres assurés subissent le même préjudice ?
3. Comptez-vous mettre en place des dispositifs pour mieux protéger les patients vulnérables et améliorer l'évaluation des professionnels de santé inscrits auprès de vos services ?

Demande :

Je sollicite votre aide pour :

1. Obtenir des réponses claires concernant le contrôle des médecins psychiatres inscrits dans votre système.
2. Étudier s'il est possible de mettre en place une meilleure communication avec les patients afin de signaler tout problème lié à la qualité des soins.
3. Analyser ma situation afin d'évaluer les manquements, tant du praticien que du système de santé, dans la gestion de ma prise en charge psychiatrique sur cette période.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ma demande, je reste à votre disposition pour fournir des informations complémentaires ou des documents si nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.